



AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

## ÉDITORIAL

ARMELLE LE BIGOT-MACAUX, PRÉSIDENTE

**L**a vie n'a jamais été et ne sera jamais un long fleuve tranquille à l'ACPE, car les années se suivent et ne se ressemblent pas... Même si elles sont toujours ponctuées de miracles ! L'année 2022 s'était terminée sur une note très optimiste puisque le plan Taquet sur la prostitution des mineurs auquel nous avons participé et que nous avons co-présenté avec le ministre, avait débouché sur une manne (un peu attendue, certes, mais conséquente) allouée à notre petite association ! Mais le ministre parti, le plan est quelque peu tombé aux oubliettes, même si, ô surprise, la même somme est tombée en année 2 !

Côté équipe, les turbulences ont également été impactantes, puisqu'au tout début de l'année 2023, Bérangère Wallaert nous a annoncé qu'elle se retirait pour raisons personnelles et familiales. Elle a heureusement passé la main à Anne Labastire qui a donc repris la casquette de Déléguée Générale, avec comme double mission de gérer les appels à projet et une équipe un peu déstabilisée, mais surtout étoffée de nouvelles recrues : Sophie Antoine au pôle juridique et plaidoyer, Sophie Faguette à l'administratif, Manon Raynaud, Marine Lavagna-Ciccione et Noémi Hervouet au pôle AdoSexo...

Et du personnel, nous en avons grandement besoin, puisque l'ACPE est passée en quelques années du statut d'association de lobbying et plaidoyer à une association de terrain, tout en maintenant sa présence et sa pression auprès des institutions.

En effet, les permanences AdoSexo, créées timidement en 2020 et qui étaient au nombre de 8 en 2022, sont au nombre de 25 et doivent être développées pour répondre à la demande des régions de France.

Le pôle juridique et plaidoyer est plus que jamais actif avec une salariée dédiée, qui déploie une énergie débordante pour développer ce pôle phare de l'association, qui nourrit en effet notre conviction qu'il faut, coûte que coûte, enrayer cet engrenage qui salit et détruit des enfants !

On l'aura compris, l'ACPE a aujourd'hui une place incontournable sur le terrain de la prostitution des mineurs. Mais cette place est chèrement disputée par des structures qui, au vu de l'émergence du phénomène (que l'ACPE a été la seule à dénoncer pendant des années) et de sa reconnaissance par les pouvoirs publics, viennent se positionner sur ce territoire. Il faut certes s'en réjouir, puisque nous ne serons jamais assez nombreux pour éradiquer ce fléau en pleine expansion... Mais il faut aussi se battre pour défendre une approche spécifique à ce public, l'approche psycho-éducative, construite et expérimentée depuis des années !

Nous pouvons nous réjouir d'avoir de quoi faire face, mais les enjeux restent immenses. En particulier, le pôle communication qui a été mis en veille malgré les demandes de plus en plus nombreuses des médias...

Mais nous tenons bon, grâce à vous tous, donateurs, partenaires et amis et l'équipe, soudée, se joint à moi pour vous remercier de votre fidélité et vous assurer de notre engagement indéfectible !



**Nous tenons bon, grâce à vous tous, donateurs, partenaires et amis et l'équipe, soudée, se joint à moi pour vous remercier de votre fidélité et vous assurer de notre engagement indéfectible !**



# 2023 : l'ACPE très active

Cette année encore, l'ACPE est très active sur les plans juridique et judiciaire.

### Sur le plan juridique

L'accompagnement des victimes et des familles, et la formation des professionnels occupent de façon de plus en plus importante notre quotidien.

Les pôles juridique et psycho-éducatif travaillent de pair afin d'apporter à ceux qui sollicitent notre aide – victime, proche ou professionnel – un accompagnement pluridisciplinaire et sur mesure de leur situation. Outils et formations s'enrichissent également de nos pratiques respectives.

### Sur le plan judiciaire

En 2023, six décisions ont été rendues et nous nous sommes constitués partie civile dans plusieurs nouveaux dossiers : au total, au 31 décembre 2023, l'ACPE est ainsi partie civile dans pas moins de 46 affaires en cours d'instruction ou de renvoi.

Cet engagement est rendu possible grâce à notre partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH), qui nous offre le soutien et l'expertise d'avocats pro bono.

### Pour rappel

La constitution de partie civile de l'ACPE sert quatre finalités :

- Porter la voix des victimes, le plus souvent absentes aux procès et appuyer la gravité de leur vécu par une seconde voix.
- Alerter le grand public sur la réalité du phénomène par une médiatisation du procès.
- Accéder à la réalité judiciaire, dans des procès qui sont le plus souvent à huis clos, et donc fermés au public.
- Affiner nos missions d'accompagnement et de plaider grâce à cet accès aux dossiers.



## Les affaires jugées en 2023

### Affaire du directeur de Segpa

Tribunal judiciaire de Gap  
Me Daoud, février 2023

Un directeur d'une Section d'Enseignement Général et Professionnel (Segpa) dans les Hautes-Alpes a été reconnu coupable des faits d'enregistrement ou de fixation, détention et consultation habituelle d'images à caractère pornographique de mineurs, dont mineurs de 15 ans, ainsi que de corruption de mineur.

L'enquête a débuté à la suite d'une plainte déposée par une mineure. Elle avait été contactée par l'individu se faisant passer pour un jeune homme en utilisant une fausse identité.

Les faits dans cette affaire étaient particulièrement graves étant donné le poste occupé par la personne condamnée en contact régulier avec des mineurs.

Il a été condamné à 3 ans d'emprisonnement, dont 1 an de prison ferme et deux ans de sursis, ainsi qu'à l'obligation d'indemniser les victimes et les associations parties civiles à ce procès.



### Dans la presse



Hautes-Alpes : Éducateur dans la vie, prédateur sexuel en ligne, le 9 février 2023

### Des associations engagées en soutien à la victime

Absente à l'audience, la victime n'a pas été représentée mais son père s'est porté à la dernière minute partie civile à l'instar des associations « Agir contre la prostitution des enfants » et « Enfant en danger » qui ont voulu montrer leur soutien même si elles n'ont pas été directement impliquées dans cette affaire.



## Dans la presse

**Le Parisien**

**Yvelines/Hauts-de-Seine : deux hommes condamnés à 10 et 5 ans de prison pour proxénétisme aggravé, le 23 avril 2023,**

« La peine est juste car elle est à la mesure de la gravité des faits commis, réagit Me Pierre-Philippe Boutron-Marmion, l'avocat de l'association ACPE (Agir contre la prostitution des enfants) qui s'est constituée partie civile dans ce dossier. C'est un verdict exemplaire dans sa motivation. Cela va avec la prise de conscience de ce fléau, un terme repris dans la décision par le président de la cour d'assises. On n'a pas toujours des peines aussi sévères. C'est signe que les choses évoluent. »

**Affaire Yvelines**

**Cour d'Assises des Yvelines  
Me Boutron Marmion, avril 2023**

Dans cette affaire, trois hommes comparaissent devant la Cour d'Assises des Yvelines pour des faits de **proxénétisme sur mineur**, auxquels s'ajoutaient des faits de **séquestration** et de **viol** pour l'un des trois accusés.

Les faits se sont déroulés en 2019 : une jeune fille de 14 ans avait fugué de son foyer et rencontré les individus. Ils l'auraient alors invitée à une soirée, pour finalement la droguer, la séquestrer et la forcer à se prostituer pour leur compte, dans un appartement loué via l'application Booking.

L'un des trois accusés a été acquitté, faute de preuves. Si le viol et la séquestration n'ont pu être prouvés, les deux autres individus ont cependant été condamnés à 10 ans de réclusion criminelle et 5 ans d'emprisonnement pour proxénétisme aggravé, ainsi qu'à l'obligation d'indemniser les victimes et les associations parties civiles à ce procès.

**Affaire animateur Alsace**

**TJ de Strasbourg  
Me Coutrot-Cieslinski, mai 2023**

Un ancien animateur d'un centre de loisirs du Bas-Rhin a été reconnu coupable de nombreuses **agressions sexuelles sur des mineurs de 15 ans**, dans le cadre de son activité professionnelle et dans son cadre familial.

Les faits se seraient déroulés pendant plus de 10 ans et une quinzaine d'enfants ont pu être identifiés comme victimes, majoritairement de très jeunes filles âgées de 6 à 8 ans. Si le caractère suspect du comportement de l'animateur avait interrogé, l'environnement professionnel de ce dernier ne s'était pourtant pas alarmé de sa proximité abusive avec les enfants. Il aura fallu attendre plusieurs dénonciations pour provoquer des investigations.

Jugé en mai 2023, l'animateur a été condamné à 7 ans d'emprisonnement ainsi qu'à l'obligation d'indemniser les victimes et les associations parties civiles à ce procès.



## Dans la presse

**RTL**

« Bas-Rhin : un ex-animateur périscolaire jugé pour des agressions sexuelles sur 17 enfants », le 2 mai 2023

« C'est toujours étonnant et consternant de se dire que personne n'a rien vu, rien décelé », regrette Me Noémie Coutrot-Cieslinski, avocate de l'association ACPE (Agir Contre la Prostitution des enfants, *ndlr*), partie civile à ce procès. Je pense que peut-être des gens ont vu des choses, peut-être simplement qu'ils n'étaient pas formés pour les déceler. Parce que quand vous regardez l'enquête, vous avez des animateurs qui disent, c'est vrai qu'à la réflexion quand j'y pense, il y avait des signaux d'alerte, des actes qui ont attiré notre attention », ajoute-t-elle.

**Affaire X**

**TJ de Paris  
Me Delacarte,  
janvier 2023**

Deux hommes ont été reconnus coupables de **proxénétisme aggravé sur mineur**.

La victime et sa famille, suivies à l'ACPE dans le cadre de notre dispositif Ado Sexo, ont demandé que nous nous constituions partie civile à leurs côtés.

Les deux hommes ont été condamnés à : 3 ans d'emprisonnement dont 2 ans de prison ferme pour l'un, et à 2 ans d'emprisonnement, dont 1 an de prison ferme pour l'autre ; ainsi qu'à l'obligation d'indemniser les victimes et les associations parties civiles à ce procès.

## Affaire Évry TPE d'Évry - Me Boutron-Marmion

Le 13 juin 2023 un jeune homme a été reconnu coupable de proxénétisme aggravé par le Tribunal pour enfant d'Évry, avec cette circonstance que les faits ont été commis à l'égard de plusieurs personnes et/ou par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur. Le garçon avait 17 ans au moment des faits.

Il a été condamné à 10 mois d'emprisonnement délictuel pour proxénétisme aggravé ainsi qu'à l'obligation d'indemniser les victimes et les associations parties civiles à ce procès.

Les sept autres prévenus, majeurs au moment des faits, seront jugés devant un Tribunal correctionnel. Ils sont tous renvoyés pour proxénétisme aggravé sur mineurs. L'ACPE est partie civile dans les deux dossiers disjoints.



### Dans la presse

#### Le Parisien

« Arrestation de « Pirate », le proxénète de l'Essonne qui exploitait des jeunes filles mineures » Le 24 septembre 2020

« Leurs investigations leur permettent de découvrir un réseau très structuré, avec ses gérants et ses lieutenants. L'un de ses membres était chargé de passer des petites annonces sur des sites spécialisés. Les jeunes filles travaillaient dans des hôtels à bas coût ou des appartements loués dans toute l'Île-de-France. Voire en province, lors d'un séjour de quelques semaines en juin. (...) »

La lutte contre cette nouvelle forme de proxénétisme est l'une de nos priorités, notamment avec le phénomène d'ubérisation de cette délinquance », affirme le parquet d'Évry-Courcouronnes. »

## LA VIE DE L'ÉQUIPE

### Elles nous ont rejoints en 2023



**MAGALI  
FOUGÈRE-RICAUD**  
Magistrate,  
administratrice de  
l'ACPE



**ORIANE  
SAUVAGEOT**  
Service civique



**MANON RAYNAUD**  
Chargée  
de mission  
AdoSexo 95



**NOÉMI HERVOUET**  
Chargée  
de mission 95



**SOPHIE ANTOINE**  
Responsable  
juridique et  
plaidoyer



**CHARLOTTE  
LOTTIN**  
Service civique



**SOPHIE FAGUETTE**  
Coordinatrice  
des formations



**MARINE LAVAGNA-  
CICCIONE**  
Chargée de mission  
AdoSexo 75-94



**LOUISE  
BRICHET**  
Juriste stagiaire

# Une année particulièrement riche en plaidoyer

## Campagne de communication contre le « Grooming »

En février 2023, l'ACPE a lancé une campagne de communication contre le Grooming avec Child 10, une fondation suédoise qui nous avait remis, en 2022, un prix pour notre expertise en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. À ce titre, une étude a été co-écrite avec d'autres associations européennes afin de prévenir contre le grooming, cette approche en ligne d'enfants par des adultes, avec un intérêt sexuel et à des fins pédocriminelles. Cette étude, en anglais, peut être téléchargée sur notre site internet.



## L'ACPE participe à la rédaction de deux plans majeurs

Représentante, au sein de la société civile, de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs, l'ACPE a été invitée aux ateliers de rédaction de deux plans majeurs :

- Le premier plan national de lutte contre le système prostitutionnel, porté par le ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre la discrimination.
- Le quatrième plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains, porté officiellement par la MIPROF, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

Les ateliers d'élaboration de ces plans ont eu lieu en concomitance, au printemps et à l'été 2023.

Ils ont permis l'adoption du plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains le 11 décembre 2023. Le plan national de lutte contre le système prostitutionnel a, lui, été promulgué en mai 2024.

## L'ACPE, acteur des politiques publiques

L'ACPE a eu à cœur de défendre les spécificités de l'accompagnement des mineurs, dans une politique publique tendant à globaliser le traitement de ces sujets.

En effet, ces deux plans ont voulu regrouper des combats par thématiques sans offrir aux mineurs un accompagnement et une lutte dédiés, comme cela avait pu l'être avec le premier plan national contre la prostitution des mineurs en 2021.

Ce dernier plan d'Adrien Taquet, n'est ainsi pas reconduit en tant que tel, malgré la reprise de certaines de ses mesures. Ainsi, des axes dédiés aux mineurs ont été dégagés au sein des deux plans, et devraient être pilotés par la protection de l'enfance au sein du gouvernement.

L'ACPE veillera à la mise en place de ces mesures et au respect, qui doit demeurer inconditionnel, d'un accompagnement dédié pour les victimes mineures.

## L'ACPE impliquée dans les JO

L'ACPE a travaillé de façon très concrète à la préparation des jeux olympiques, notamment aux côtés du collectif Ensemble Contre la Traite des Êtres Humains, en élaborant des affiches de campagne, des guides de sensibilisation et une formation en ligne ; le tout disponible en plusieurs langues.



# Le réseau AdoSexo se développe

Le dispositif AdoSexo, mis en place en 2020 par Hélène David a connu, grâce à la mise en œuvre du Plan Taquet fin 2022, un considérable développement. Ce modèle, issu des bonnes pratiques des CJC, propose un accompagnement psycho-éducatif des jeunes en situation de prostitution avérée ou de pré-prostitution, de leurs proches (parents et fratrie) et des professionnels de première ligne (ASE, PJJ, prévention spécialisée et Éducation Nationale...). Il ne s'agit pas d'un protocole mais d'une approche spécifique, intégrative et souple autour des situations : elle permet de créer un lien avec ces jeunes qui, pour la plupart d'entre eux, n'ont pas de demande pour sortir des conduites prostitutionnelles. Avec les adultes qui les connaissent le mieux (parents

et professionnels) l'équipe AdoSexo construit une stratégie éducative personnalisée et des soins éventuels appropriés.

En 2022, AdoSexo comptait 8 permanences implantées à Paris (Les Halles et Maison des Ados Robert Debré), Meaux, Melun, Créteil, Villiers-sur-Marne, Sevran et Bourg-la-Reine.



## 7 nouvelles permanences

Fin 2023, les permanences AdoSexo en Île-de-France étaient au nombre de 15 : 7 nouvelles permanences ont vu le jour, poursuivant l'implantation du dispositif sur les territoires existants et dans deux nouveaux départements, le Val-d'Oise et les Yvelines : Argenteuil, Cergy-Pontoise, Gonesse, Magny-en-Vexin, Les Mureaux, Issy-les-Moulineaux et Provins.

## Dans les régions, 10 permanences portées par des référents formés en compagnonnage

Dans les régions, le dispositif s'est aussi déployé avec le compagnonnage de « Référents AdoSexo » : des professionnels, attachés à une structure identifiée sur un territoire, reçoivent une formation au long cours et l'étayage des professionnels de l'ACPE dans l'accompagnement des situations qui leur sont confiées. Ces référents AdoSexo assurent, sur leur territoire, la mise en œuvre du dispositif AdoSexo,

menant des actions de sensibilisation, prévention, et de l'accompagnement de jeunes, de parents et de professionnels.

En 2023, 8 professionnels ont entamé leur compagnonnage et assurent la présence d'AdoSexo dans de nouveaux départements : Aube, Côte d'Armor, Gironde, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Savoie, Territoire-de-Belfort.



## Quelques chiffres

2023 Île de France	Nombre de permanences	Nombre de situations
75	28	21
77	24	35
78	1	9
91	0	5
92	12	18
93	10	13
94	22	34
95	42	35
	<b>139</b>	<b>170</b>
	Rappel 2022 : 63	Rappel 2022 : 121
	<b>En régions</b>	<b>En 2023 : 65</b>
		Rappel 2022 : 22



## ILS NOUS SOUTIENNENT



## RAPPORT DE GESTION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, les produits, hors fonds dédiés, de l'ACPE se sont élevés à 872 K€ et sont en hausse de près de 55 % par rapport à l'exercice précédent, du fait du développement de l'activité.

### Les produits

Les subventions et formations représentent 92 % de nos ressources hors fonds dédiés, pour respectivement 728 K€ (83 %) et 80 K€ (9 %).

L'accroissement des produits est du en particulier à :

- Subventions + 60 % (maintien de la subvention DGCS de 311 K€).
- Formations + 29 %.
- Hausse générale des autres revenus.

### Les charges

Les charges, hors fonds dédiés, s'élèvent à 505 K€ contre 249 K€ sur l'exercice précédent.

Le développement de notre activité explique cette progression.

La masse salariale représente près de la moitié des charges hors fonds dédiés (46 %), en hausse de 94 % par rapport à 2022.

Les honoraires des intervenants passent de 42 K€ à 124 K€ du fait de l'augmentation du nombre des formations, colloques et conférences.

Les fonds dédiés représentent en charges la part des subventions non utilisés sur l'exercice (475 K€) et en produits l'utilisation des subventions en report de 2022 (266 K€).

### Le bilan

Il ressort ainsi un résultat excédentaire de 158 k€ ce qui porte les fonds associatifs à 315 K€ au 31 décembre 2023.

Les subventions non utilisées au 31 décembre 2023 s'élèvent à 522 K€ (fonds dédiés).

Notre actif est composé à 93 % par la trésorerie (896 K€) ce qui couvre les fonds dédiés.

## Compte de résultat au 31 décembre 2023

CHARGES			PRODUITS		
	2023	2022		2023	2022
<b>ACTIONS</b>	<b>27 569</b>	<b>14 901</b>	<b>COTISATIONS ET DONNS</b>	<b>16 066</b>	<b>34 880</b>
Communication	6 775	12 622	Dons personnes morales, mécénat	2 750	15 096
Campagne colloques	20 794	2 279	Dons personnes physiques	13 316	19 783
<b>AUTRES ACHATS</b>	<b>10 721</b>	<b>3 254</b>	<b>RESSOURCES DIVERSES</b>	<b>1 16 964</b>	<b>65 842</b>
Fournitures bureau	3 201	1 736	Indemnités procès	15 723	3 686
Matériel de bureau	7 520	1 518	Formations	79 831	61 902
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>16 988</b>	<b>18 665</b>	Colloque-Divers	6 133	254
Location bureau de Paris	15 462	12 802	Conférence et prévention	5 660	
Location matériel	545	5 161	Outils-AdoSexo	9 617	
Entretien	247	140	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>728 073</b>	<b>453 395</b>
Assurance	542	466	Fonds Autres	726 906	447 441
Documentation	193	96	Subvention matériel		4 390
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>174 285</b>	<b>73 144</b>	Emplois Aidés	1 167	1 563
Personnel CIVIC	800	2 924	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>109</b>	<b>0</b>
Honoraires avocats, frais justice	2 144	2 108	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 270</b>	<b>8 195</b>
Honoraires	8 264		Divers	11 270	2 195
Honoraires intervenants	123 576	42 355	Foyers		6 000
Missions, déplacements	29 651	18 861			
Réceptions	2 546	1 331			
Téléphone	2 361	756			
Affranchissement	2 859	2 118			
Services bancaires	238	271			
Cotisations	675	790			
Formation	1 170	1 630			
<b>63 IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>2 589</b>	<b>0</b>			
Taxe formation	2 589				
<b>64 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>234 401</b>	<b>122 814</b>			
Salaires et charges sociales	220 908	112 967			
Indemnités stage	3 974	3 886			
Autres (Ticket restaurant-transport)	9 519	5 961			
<b>65 AUTRES CHARGES</b>	<b>11 846</b>	<b>5 000</b>			
Divers	79	86			
Site et adresses mail	11 767	4 915			
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>	<b>5 668</b>			
<b>68 DOTATIONS ET FONDS DÉDIÉS</b>	<b>502 105</b>	<b>318 398</b>			
Amortissement	290	177			
Provision pour risques	10 321	5 161			
Provision pour dépréciation	16 390				
Engagement à réaliser sur fonds dédiés	475 104	313 060	Reprise Fonds dédiés	266 064	
<b>TOTAL</b>	<b>980 504</b>	<b>561 843</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 138 546</b>	<b>562 312</b>
EXCÉDENT	158 042	468	INSUFFISANCE	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 138 146</b>	<b>562 312</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 138 546</b>	<b>562 312</b>
En euros	<b>2023</b>	<b>2022</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
Bénévolat	69 700,00	88 815,00		69 700,00	88 815,00
Prestations en nature	68 450,00	114 300,00		68 450,00	114 300,00
Dons en nature					
Données extra comptables-ressources	138 150,00	203 115,00		138 150,00	203 115,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 276 696,07</b>	<b>765 426,56</b>		<b>1 276 696,07</b>	<b>765 426,56</b>

## Bilan au 31 décembre 2023

ACTIF		2023	2022	PASSIF		2023	2022
IMMOBILISATIONS		2 026	518	PROJET ASSOCIATIF		30 000	30 000
CRÉANCES		67 129	24 834	REPORT A NOUVEAU		126 886	126 417
SICAV BNP		48 552	48 552	RÉSULTAT		158 042	468
DISPONIBILITÉS		847 224	481 301	PROVISION RISQUES		15 482	5 161
				FONDS DÉDIÉS		522 100	313 060
				FOURNISSEURS		37 021	26 910
				CRÉDITEURS DIVERS		41 234	21 044
				CHARGES A PAYER		34 166	32 830
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE		0	684	PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE		0	0
<b>TOTAL</b>		<b>964 930</b>	<b>555 890</b>	<b>TOTAL</b>		<b>964 930</b>	<b>555 890</b>